

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'ils respectent les dates indiquées et expédient à temps les renseignements qui leur sont demandés.

Voulant espérer que chacun de vous aura à cœur d'être prêt pour les dates demandées plus haut, je vous prie d'agréer, Messieurs et chers collègues, mes salutations les plus cordiales.

Le caissier central.



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Notre bibliothèque

Avec le mois de novembre nous reviennent les longues soirées d'hiver, si propices à l'étude et à la lecture. Nous rappelons aux membres de la Romande que la bibliothèque comprenant plus de 2000 volumes est à leur disposition. Les livres sont prêtés gratuitement à ceux qui en font la demande ; les frais de port, aller et retour, sont payés par la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. Il suffit de le demander au bibliothécaire au moyen d'une simple carte postale. Il sera envoyé par retour du courrier avec un bulletin de versement. Les prêts sont faits dans la règle pour la durée d'un mois. Ce délai peut toutefois être prolongé sur demande adressée au bibliothécaire.

Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Vétérans SAR

Pour que l'inscription au titre de vétérans soit valable, les sections ont à fournir au soussigné les noms et prénoms de leurs membres qui totalisent 50 et 35 ans d'activité à la Romande. Prière de mentionner la date d'entrée, le domicile et le No matricule. Les inscriptions individuelles ne sont pas prises en considération ; celles des sections qui n'ont pas encore fourni pour le fichier de la Romande la date d'entrée de leurs membres, ne seront également pas retenues. Dernier délai pour l'inscription *le 31 décembre*. Passé cette date, les ayants droit seront reportés à l'année suivante.

Le préposé aux vétérans SAR 1960 : Aug. Gonet.

Avis de la rédaction

Afin de donner à notre journal la possibilité de paraître le 1er ou le 2 de chaque mois, il est indispensable que toutes les correspondances sans exception, parviennent le 20 au Locle, dernier délai. Nous prions donc une nouvelle fois les responsables des sections de bien vouloir tenir compte de ce qui précède, aucune garantie ne pouvant être donnée à l'avenir hors du délai imparti.

Nos collaborateurs auxquels nous réitérons nos remerciements, ont reçu leurs modestes honoraires pour les trois premiers trimestres. A l'avenir, les honoraires seront payés trimestriellement.

Semaine internationale des apiculteurs, 13-20 novembre

Il est encore temps d'organiser dans nos villes et nos bourgs une campagne en faveur de notre miel. C'est le moment de placer bien en vue nos panneaux-réclame, de consacrer quelques kilos à la dégustation gratuite de nos excellents miels du pays ; en résumé, faisons parler du miel même en période de récolte déficitaire. C'est à chacune de nos sections d'examiner la manière la mieux appropriée à une réclame régionale efficace.

Le Comité.

Peut-on envisager la création d'une caisse fédérale des maladies des abeilles ?

A réitérées reprises, des plaintes relatives au fonctionnement des caisses des maladies des abeilles sont formulées. Dans certains cantons, ces caisses ne paraissent pas fonctionner à la satisfaction complète des apiculteurs ; ces derniers ont l'impression d'être lésés et négligent parfois d'annoncer en toute franchise aux organes responsables, les anomalies constatées dans l'état de santé de leurs abeilles. La situation s'aggrave, mais l'on préfère ne rien dire pour la bonne raison que l'on reproche précisément à ces caisses de ne pas indemniser suffisamment lors des destructions. Ainsi trop souvent, hélas ! de vastes contrées sont contaminées et de nombreux apiculteurs subissent des pertes sensibles.

Dans le monde des abeilles comme du reste dans celui des humains, le facteur santé est l'auxiliaire numéro 1 de la vie. Il importe donc pour une apiculture rationnelle, d'avoir des ruchers sains ; dans le programme d'aide à l'apiculture par la Confédération, le facteur santé ne sera pas négligé non plus.

A l'assemblée des « Amis des abeilles de la Suisse alémanique », les 3 et 4 septembre écoulés, la Fédération bernoise d'apiculture a présenté une motion tendant à la création d'une caisse fédérale des maladies des abeilles, caisse qui serait à même d'indemniser également les pertes subies par le noséma. En Suisse alémanique aussi l'on admet que dans certains cantons l'état actuel des choses doit être modifié.

Des voix autorisées du Département fédéral de l'agriculture, en se basant sur les articles de l'actuelle constitution, n'eurent pas de peine à Arosa à convaincre l'auditoire de l'impossibilité de la création d'une caisse fédérale. L'apiculture suisse n'étant de fait pas expressément admise dans la constitution comme profession, mais étant plus généralement connue comme occupation accessoire, voire même comme divertissement, ne saurait être prise en considération selon la demande des motionnaires. Remarquons encore

d'autre part, qu'il est exclu actuellement de comprendre le noséma dans les maladies épizootiques ; de très intéressants renseignements relatifs à cette question furent également donnés par des hommes compétents.

Peut-on en toute objectivité, dans le cas particulier, admettre que les articles de la Constitution de 1874 et les nombreuses modifications et adjonctions intervenues au cours des ans, ne répondent plus à la situation actuelle ? Les arguments solides en faveur d'une révision de la constitution manquent, et la base d'une éventuelle action à tenter nous paraît trop faible. Il faut donc chercher à améliorer ce qui existe déjà, notre but étant de posséder des caisses capables d'indemniser, de façon normale, les pertes causées par les maladies reconnues épizootiques.

Que devons-nous faire ? Tout attendre des pouvoirs publics et des associations ? Certes non. Aide-toi et le ciel t'aidera, dit un proverbe. Et c'est précisément par l'aide personnelle qu'il faut débuter. Avant d'exiger des indemnités normales pour la perte de ses colonies, l'apiculteur doit lui-même et de bon gré, consentir au paiement d'une prime raisonnable à l'alimentation de la caisse des maladies.

Dans le train qui, le 4 septembre dernier d'Arosa nous ramenait en Romandie, un collègue de Suisse alémanique est presque tombé en pâmoison en apprenant que pendant le traitement obligatoire au Folbex de tous les ruchers du canton de Neuchâtel durant les années 1954/56, les apiculteurs avaient été astreints au paiement d'une prime de Fr. 1.— par colonie. On considère outre-Sarine, qu'une prime de 10 ou 20 ct. doit suffire !

C'est grâce à la compréhension des apiculteurs neuchâtelois que cette campagne, sérieusement entreprise, fut couronnée de succès, et que des indemnités normales furent payées lors des destructions de colonies.

Est-ce à dire que la caisse ait été par ses propres moyens à même de faire face à toutes les dépenses d'une telle campagne ? Certes pas. Si la constitution ne permet pas actuellement, pour les motifs indiqués ci-dessus, la création d'une Caisse fédérale des maladies des abeilles, la Confédération peut par contre subventionner les cantons dans la lutte contre les maladies épizootiques. C'est donc par le canal des cantons qui, eux aussi, peuvent octroyer des subventions en la matière, que la manne fédérale parvient.

Les contacts étroits et cordiaux que les responsables de la Caisse des maladies des abeilles du canton de Neuchâtel entretiennent avec le Département cantonal de l'agriculture, facilitent dans une notable mesure, l'octroi de ces subventions. Et c'est aussi grâce à la bonne volonté dont font preuve les apiculteurs neuchâtelois en payant une prime raisonnable, que l'Etat de Neuchâtel verse sans marchandage les subventions.

Etablissons donc dans chacun de nos cantons des contacts étroits et cordiaux avec nos autorités, et la situation s'améliorera. Mais cependant, n'oublions jamais « qu'il faut semer pour récolter ».

G. Matthey.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour novembre 1960

Brrr... quel affreux automne ! Octobre, jusqu'ici, paraît vouloir suivre septembre, non seulement dans le calendrier, ce qui est son droit et son devoir, mais malheureusement aussi par ses caractères d'humidité, de pluies torrentielles, de pauvreté d'insolation et surtout de température hivernale... avant l'hiver. Souhaitons que novembre nous apporte enfin l'été ! Mais oui... « l'été de la Saint-Martin ». Le déficit pour nos abeilles consiste surtout en ce qu'elles n'ont pu aller au pollen comme en année ordinaire et cela risque de se faire sentir désavantageusement au printemps. Ceux qui ont pu ou su mettre de côté des rayons de réserve auront l'occasion de s'en servir. A propos de ces rayons, avez-vous eu bien soin de les surveiller, de les soufrer ? Si vous ne l'avez pas fait, la fausse teigne s'en est certainement chargée, et vous n'aurez plus au printemps que de sordides nids tout grouillants de détritus.

Il n'y a plus maintenant qu'à faire régulièrement une tournée autour de vos ruches ; si elles ne sont pas trop éloignées, allez-y tous les jours si possible et en tout cas, une fois par semaine, c'est si bon pour... la santé et pour maintenir bien vivant le « microbe apicole » !

Aération. C'est le moment de songer à l'aération hivernale des ruches. Aussi longtemps que les abeilles sont capables de maintenir la température intérieure légèrement supérieure à celle de l'extérieur, il n'y aura pas de danger de condensation. Par contre, une série de belles journées chaudes durant l'hiver peut renverser la situation. En effet, l'air extérieur devient plus chaud que celui de la ruche qui n'a pas encore eu le temps de se réchauffer. L'humidité relative de la ruche sera plus grande que celle de l'extérieur et il y aura condensation. Certaines précautions sont à prendre pour éviter, dans la mesure du possible, cette humidité, cause principale de la propagation du noséma, si nuisible

à nos abeilles. Le plancher des ruches doit être à une certaine hauteur du sol pour permettre à l'air froid de s'échapper et pour tenir la ruche en dehors de la couche d'air froid qui se forme toujours aux environs du sol. Il faut éviter que le vent souffle directement dans le trou de vol. Ce dernier doit avoir une ouverture proportionnelle au cube de la ruche, soit en moyenne 15 à 20 cm., c'est-à-dire largement ouverte. Il ne faut plus le modifier durant l'hiver, car les abeilles ont établi un plan de ventilation. Un bon isolement par couverture est nécessaire surtout à deux époques : au printemps, lorsque le nid à couvain nécessite, nuit et jour, une haute température, et au moment du nourrissement hivernal. Le miel étant hygroscopique absorbe de l'eau dès que l'humidité relative atteint 60 %.

A l'atelier, pour ceux qui ont la joie d'en avoir un, l'ouvrage ne manque jamais. Il y a toujours des réparations ou corrections à faire, du matériel à entretenir, à nettoyer, à mettre en ordre, pour retrouver tout cela en état au retour de la saison printanière. Et il y a aussi des constructions à faire, celles sorties de votre esprit inventif ! Les apiculteurs n'ont-ils pas tous, plus ou moins, cette marotte de l'invention ou de l'amélioration ? Mais, dans ce domaine, gardez-vous de l'emballement. Si vous croyez avoir une idée, approfondissez-la avant de passer à l'exécution, puis expérimitez-la avant de faire l'exécution en série. Dans chaque rucher, presque, il y a de ces inventions mort-nées, de ces ruchers ou ruchettes merveilleuses en imagination, mais qui dorment du sommeil de l'incompris. Nos constructeurs de ruches, actuellement, disposent de machines qui font un magnifique travail de précision et à des prix au-dessous de votre réel prix de revient, si vous savez compter. Cela ne doit pas, d'ailleurs, vous empêcher de chercher, car celui qui aime « bricoler » est incorrigible et tant mieux, cela maintient « la flamme » !

Et c'est le moment aussi de compulser vos notes, de les mettre au clair, d'en faire un résumé bien net que vous puissiez facilement consulter. L'agenda apicole est le carnet tout trouvé pour cette mise au point, qui pourra vous rendre de grands services. Et, pendant que j'y suis : le moment est venu aussi... de payer votre cotisation à la section et par elle à la Romande. Un remboursement vous sera adressé, à moins que vous ne le préveniez, selon les avis que publient sagement bon nombre de comités ! Vous faites ainsi une économie, mais surtout vous facilitez la tâche de vos méritants caissiers.

On peut dire sans exagération que ces remboursements revenus « impayés » sont une véritable plaie, qui pourrait facilement être évitée : donnez à votre famille les sous nécessaires pour que le facteur sache à quoi s'en tenir, pour le cas où vous seriez absent lors de son passage. Il y a chaque année quantité de membres

qui oublient cette simple précaution, membres qui sont naturellement radiés et se plaignent ensuite de ne plus recevoir le « Journal ». Ce qui est grave, c'est que ces négligents risquent en outre d'être exclus des assurances. N'oubliez pas non plus de faire faire votre changement d'adresse. Cela aussi est une cause fréquente d'erreurs et de récriminations dont le destinataire est le seul responsable, vu que lui seul peut faire le contrôle nécessaire. Il faut absolument que nous ayons plus de solidarité, plus d'ordre, plus de compréhension mutuelle. « Au poteau le moraliste ! » direz-vous. D'accord ! tant pis pour le poteau... mais avouez que c'est juste !

Nous voici, avec novembre, confinés à l'intérieur. Cela me rappelle une petite anecdote, dont je ne garantis pas l'entièvre véracité. Elle doit être d'origine genevoise, car elle se moque d'un village fribourgeois. Le clocher de ce village avait, appuyée contre lui, une bâisse dont le toit était couvert de végétation. Des chèvres, naturellement attirées, montèrent sur ce toit et broutèrent non seulement l'herbe qui y avait poussé mais aussi les aiguilles de l'horloge. Pour remédier à cette catastrophe, les autorités trouvèrent un moyen infaillible de protéger les nouvelles aiguilles : on fit mettre le cadran de l'horloge au-dedans du clocher... !

Nous voici, nous apiculteurs, mis aussi au-dedans de notre observatoire apicole. Profitons-en pour nous documenter, afin de mieux savoir l'heure favorable, l'an prochain, à telle ou telle opération !

Bon et fructueux hiver à tous !

F. Ridoux

Lentigny, le 16 octobre 1960.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

La sexuation des œufs

(ou le déterminisme du sexe)

(Suite)

Aussi bien, ces expériences furent probablement la cause de l'évolution du Dr Devauchelle, dont il était question tout à l'heure. Quelques semaines après leur publication, il admettait « que, sans aucun parti pris, la théorie anti-dzierzonienne était peut-